CONSULAT GENERAL DE FRANCE A BRUXELLES

42, Boulevard du Régent
1000 BRUXELLES

Téléphone : 32 2 548 88 11

le 08/11/2018

PROCES VERBAL DU SECOND CONSEIL CONSULAIRE DES BOURSES SCOLAIRES 2018/2019

La séance plénière du Conseil Consulaire s'est tenue le 07/11/2018 à l'adresse suivante :

Boulevard du Régent, 42 – 1000 BRUXELLES

Etaient présents :

Membres de droit :

- M. TRANNOY Raphaël, Consul général, Président du Conseil Consulaire des Bourses scolaires
- M. MASSON Thierry, Conseiller consulaire, Vice-président du Conseil consulaire
- Mme LAPORTE Caroline, Conseillère consulaire
- M. MICHEL Jérémy, Conseiller consulaire, Conseiller à l'Assemblée des Français de l'étranger

Membres désignés :

- Mme BABILLON Catherine, Représentant des parents d'élèves, Représentant l'UPE
- Mme BOTELLA Claude, Représentant le SNES
- Mme BOUGEON-MAASSEN Francine, Représentant l'ADFE
- Mme HUGOT Victorine, Chargée de mission représentant le Conseiller culturel
- Mme NEVEU Joëlle, Représentant l'UNSA
- Mme TRIVES Audrey, Représentant le SNUIPP
- Mme VALIBOUSE-HUGUEN Christine, Proviseur du Lycée International d' Anvers
- Mme VETROFF Corinne, Proviseur adjoint du Lycée Jean Monnet
- Mme WARIN Colombe, Représentant des parents d'élèves, Représentant la FCPE

Experts :

- Mme BARRÉ Delphine, Consule adjointe, responsable du Service des Affaires Sociales
- M. BAUTISTA Manuel, Directeur administratif et financier du Lycée Jean Monnet
- M. CARON Alexis, Agent consulaire, Secrétaire du Conseil consulaire
- M. EGRET Marc, Consul général adjoint
- M. RIO Rodolphe, Agent consulaire en charge des bourses scolaires

Excusés :

- Mme COURDESSE Alix, Conseillère consulaire
- M. FAURE Boris, Conseiller consulaire
- Mme GONDARD Cécilia, Conseillère consulaire, Conseiller à l'Assemblée des Français de l'étranger
- M. JALOUSTRE Pierre, Représentant le SGEN-CFDT
- Mme MONSEU-DUCARME Anne, Conseillère consulaire (procuration à M. MICHEL)
- M. SEINGRY Georges Francis, Conseiller consulaire (procuration à Mme LAPORTE)
- M. SELLIER Guillaume, Conseiller consulaire

Ont été remis aux membres du conseil consulaire les documents de travail suivants:

- Ordre du jour,
- Instruction générale,
- Télégramme de cadrage,
- Eléments du barème,
- Tarifs scolaires pour l'année scolaire,
- Liste des demandes

PREMIÈRE PARTIE : OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES GÉNÉRALES

1/ **Introduction:** ouverture des travaux à 14H00. Le président rappelle le principe de confidentialité des débats qui s'impose à chaque participant. Conformément aux instructions, deux procès-verbaux sont établis : une version détaillée issue de l'application Scola et une version allégée, sans information nominative, destinée à être publiée sur le site internet du poste.

2/ **Récapitulatif de la première période de la campagne boursière 2018/2019**: - Le CCB1 a étudié et validé 53 demandes (enfants), a formulé 2 propositions d'ajournement et 17 propositions de rejet. la CNB1 a validé l'ensemble des propositions faites lors du conseil consulaire de première période. - 4 enfants n'ont pas été scolarisés dans le réseau à la rentrée 2018 malgré l'attribution d'une quotité de bourse. Aucun des choix effectués n'est lié à des raisons financières (1 départ de la circonscription, 1 départ dans le système local, 1 réorientation et 1 choix de la famille). - 22,89% d'enfants Français scolarisés au Lycée Français International d'Anvers bénéficient d'une aide à la scolarité contre 3,42% au Lycée Jean Monnet de Bruxelles qui précise par ailleurs étudier peu de dossiers en commission de solidarité. L'accès localement à un enseignement francophone de qualité explique en grande partie cette situation.

3/ **Cadre réglementaire et budgétaire** :
- Eligibilité : l'élève doit être français, inscrit au registre consulaire, avoir atteint l'âge de 3 ans avant fin 2018 ;
- Seuils d'exclusion de patrimoine : le seuil d'exclusion du patrimoine immobilier est fixé à 250 000€ et celui du patrimoine mobilier à 100 000€ ;
- Frais de transport individuel : montant établi de 60€ ou 220€ pour Anvers, 50€ pour Bruxelles et 300€ pour un abonnement inter cités ;
- IPPA indice de parité de pouvoir d'achat : 91 pour l'ensemble de la campagne ;
- Enveloppe en application stricte du barème (avant propositions de pondérations) 316 461,67€ / enveloppe de besoins (après propositions de pondérations) 314 092,47€. L'enveloppe allouée à ce poste = 325 000€ = couvre l'ensemble des besoins (pondérations incluses) et dégage un reliquat sur la consommation prévisionnelle de l'enveloppe limitative de 10 907,53€.

4/ **Dossiers présentés :** 15 dossiers de famille sont soumis à l'avis du Conseil consulaire (12 premières demandes tardives, 3 demandes de renouvellements tardifs et 7 demandes de révisions dont 4 techniques).

5/ Les membres du CCB ont débattu de **l'inclusion des enfants handicapés** dans le système scolaire en France et à l'étranger. Alors que la prise en charge du coût d'un accompagnant est assurée dans le système français, pour les enfants français scolarisés au sein du réseau de l'AEFE à l'étranger, il ne peut l'être que partiellement (prise en charge de la rémunération plafonnée) et sous condition préalable de l'attribution d'une bourse.

DEUXIÈME PARTIE : EXAMEN DES DOSSIERS INDIVIDUELS

En raison de la confidentialité des mentions relatives à la vie privée, les éléments nominatifs ne peuvent être portés sur ce procès-verbal.

TROISIÈME PARTIE : OBSERVATIONS SUIVANT L'EXAMEN DES DOSSIERS INDIVIDUELS

L'ensemble des pondérations proposées par l'administration a été accepté à l'unanimité par le Conseil Consulaire.

Le montant des propositions issu de l'examen des dossiers par le Conseil Consulaire des Bourses scolaires totalise **314 640,27€** laissant pour solde un reliquat de crédits s'élevant à 10 359,73€ sur l'enveloppe limitative allouée.
Les membres du Conseil consulaire saluent la qualité de l'instruction réalisée par le poste assurant ainsi un traitement efficace et équitable de chaque dossier.
Le Président remercie l'ensemble des membres du Conseil consulaire pour leur participation aux travaux de ce Conseil. La séance est levée à 15h45.